

Saint Denis, le 3 juillet 2023

ARRETE N° CD/35/2023

Portant délégation de signature à
Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA,
Conseillère Départementale

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 3221-3 ;

VU la décision du conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection de Monsieur Cyrille MELCHIOR en qualité de Président du conseil départemental ;

VU la décision n° 225 de la Commission permanente du 27 juillet 2022 relative à l'école inclusive : implantation d'Unités d'Enseignement Externalisées au sein des collèges ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est consentie à Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Conseillère départementale, à effet de signer la convention de mise à disposition des locaux au titre de l'installation d'une Unité d'Enseignement Externalisée (UEE) au sein du collège Bédier à Saint-André, le mercredi 05 juillet 2023.

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressée, transmis à Monsieur le Préfet de la Région et du Département de la Réunion, et publié.

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL


Cyrille MELCHIOR

